

PROGRAMME INITIALE PRAP 2S

« Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – Sanitaire et Médico-Social »

Référentiel du dispositif PRAP- V9 -01/2021 INRS

- ⊕ Formation Action
- ⊕ Formation de 4 jours - 28h00 « 2 jours + 2 jours » 4 h00 de travail intersession.
- ⊕ 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- ⊕ Formation en présentiel
- ⊕ Accessibilités aux personnes en situation de handicap cf. aux conditions de certification du référentiel du dispositif PRAP- V9 -01/2021 INRS

4.2.3 La certification des compétences

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative (IBC) ou aux épreuves certificatives (2S) peuvent prétendre à l'obtention du **certificat d'acteur prap** (voir annexe §5.2.3).

Prix de la formation :

Intra : 3100 euros TTC/groupe de 4 à 10 personnes

Inter* : 450 euros TTC/par personne

Attention : *pour les formations inter-entreprises, si le nombre de candidats inscrits est inférieur à 8, 10 jours avant l'ouverture de la formation, nous serons dans l'obligation de reporter les dates ou d'annuler la formation.

Niveau requis/Public visé :

- ⊕ Prérequis : aucun
- ⊕ Public visé : Cette formation s'adresse principalement aux salariés qui ont dans leur travail une part importante d'activité physique : manutention manuelle, port de charges, travaux ou gestes répétitifs, postures de travail prolongées, utilisation d'engins ou d'outils exposant à des chocs ou des vibrations, ce qui peut nuire à leur santé (lombalgie, affections ou lésions articulaires...) ou entraîner des efforts inutiles ou excessifs. Elle est ouverte à tout salarié concerné par la prévention des risques liés à l'activité physique. 2S (sanitaire et médico-social).

Nombre de participants :

- ⊕ Minimum 4 intra
- ⊕ Minimum 8 inter
- ⊕ Maximum 10

Objectifs de la formation :

- ⊕ Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement ;

CGB Formations Céline GIRME

Siège social : 15 rue de Malaga – 66000 PERPIGNAN

Centre de formation : Bureau n°2 - Espace Entreprises Méditerranée - Rue Edouard Belin - 66600 RIVESALTES - 06 70 66 80 94 –
cgbformations@gmail.com

SIRET N° 890 046 204 00016 – APE 8559B - Enregistré par la DREETS sous le N° 76 66 02584 66, « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »
Habilitation INRS : 1518514/2022/SST-01/O/08

- ⊕ Observer et analyser sa situation de travail afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues ;
- ⊕ Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
- ⊕ Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Les moyens pédagogiques :

- ⊕ **Lit médicalisé**
- ⊕ **Fauteuil roulant manuel**
- ⊕ Fauteuil
- ⊕ **Lève personne électrique roulant**
- ⊕ **Lève-personne électrique suspendu sur rail**
- ⊕ **Verticalisateur électrique**
- ⊕ Draps de glisse
- ⊕ **Rollbord**
- ⊕ Déambulateur
- ⊕ Cannes
- ⊕ Coussin unidirectionnel
- ⊕ Ordinateur
- ⊕ Vidéoprojecteur

Attention : * Le matériel est indispensable pour assurer la formation PRAP 2S, conformément aux exigences du référentiel. Si l'établissement demandeur de la formation ne fournit pas le matériel nécessaire, un surcoût sera appliqué à la tarification de la formation pour couvrir la location du matériel en gras.

Méthodes pédagogiques :

- ⊕ Exposé interactif
- ⊕ Exposé participatif
- ⊕ Jeux de rôle
- ⊕ Étude de cas
- ⊕ Mises en situation professionnelles

Les évaluations formatives :

- ⊕ QCM
- ⊕ Mise en situation
- ⊕ Interrogation orale

Les épreuves certificatives :

Pour pouvoir participer aux épreuves certificatives il faut avoir participer à l'intégralité de la formation.

Épreuve 1 :

- ⊕ L'évaluation porte sur l'observation et l'analyse d'une situation de travail réalisée en intersession. Le candidat est évalué sur capacité à restituer ce travail selon la grille d'évaluation certificative de l'APS ASD commune à PRAP2S.

Épreuve 2 :

- ⊕ Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il lui est demandé de mettre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant

et la personne aidée. Il devra justifier ses choix.

Les cas pratiques sont scénarisés par le formateur en faisant varier l'autonomie de la personne aidée, l'environnement, les déplacements naturels (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever)

Le candidat disposera de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.

Compétences du formateur :

- ⊕ Formateur PRAP 2S et IBC, certifié par l'INRS.

Documents fournis :

- ⊕ Attestation de fin de formation
- ⊕ Certificat d'acteur PRAP 2S d'une durée de validité de 24 mois (le Certificat d'acteur PRAP 2S d'une durée de validité de 24 mois n'est délivré que si le participant a suivi l'intégralité de la formation et réussi aux épreuves)

Pour conservés son certificat au-delà des 24 mois l'acteur PRAP 2S devra participer à une formation MAC PRAP 2S d'une durée de 2 jours.

Programme de la formation par demies journées :

Jour 1	
Première demie journée (Pause de 10 min)	Deuxième demi-journée (Pause de 10 min)
<p>Ouverture de la formation</p> <p>Partie Prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les différents enjeux pour l'entreprise ou l'établissement - Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention - Situer les différents acteurs de la prévention et leurs rôles - Identifier les enjeux d'un accompagnement. - Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille - Identifier les enjeux pour établissement. - Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage - Reconnaître les principaux risques de son métier et les effets induits - Repérer dans son métier les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé. 	<p>Partie Prévention (Suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaitre le fonctionnement du corps humain - Repérer les limites du fonctionnement du corps humain - Identifier et caractériser les différentes atteintes à la santé. - Connaître et appliquer les PSPEE à l'ensemble de ses situations de travail - Connaitre et utiliser les différents équipements mécaniques et aides à la manutention.

CGB Formations Céline GIRME

Siège social : 15 rue de Malaga – 66000 PERPIGNAN

Centre de formation : Bureau n°2 - Espace Entreprises Méditerranée - Rue Edouard Belin - 66600 RIVESALTES - 06 70 66 80 94 –
cgbformations@gmail.com

SIRET N° 890 046 204 00016 – APE 8559B - Enregistré par la DREETS sous le N° 76 66 02584 66, « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »
Habilitation INRS : 1518514/2022/SST-01/O/08

Jour 2	
Troisième demie journée (Pause de 10 min)	Quatrième demie journée (Pause de 10 min)
<ul style="list-style-type: none"> - Observer et décrire son activité de travail en prenant en compte sa complexité Identifier et caractériser les risques potentiels liés à l'activité physique - Analyser les différentes causes d'exposition à ces risques potentiels - A partir des causes identifiées au cours de son analyse - En agissant sur l'ensemble des déterminants de sa situation de travail - En prenant en compte les principes généraux de prévention. - Identifier les personnes concernées - Utiliser les modes de communication et de remontée d'information en vigueur dans l'entreprise ou l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir - Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels - Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements - Caractériser les aides techniques aux regards des situations d'accompagnement. - Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales - Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées.
Jour 3	
Cinquième demie journée (Pause de 10 min)	Sixième demie journée (Pause de 10 min)
<ul style="list-style-type: none"> - Réactivation mémoire - Récupération/correction du travail intersession - Epreuve certificative l'analyse 40 mn 	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la situation d'un accompagnement - S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement - Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel - Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement - Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant. - Cas pratique ALM

Jour 4	
Septième demie journée (Pause de 10 min)	Huitième demie journée (Pause de 10 min)
<p>Réactivation mémoire ALM Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement - Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel. - Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique. - Cas pratique ALM 	<p>Epreuve certificative ALM Bilan de la formation.</p>



Nous sommes conscients que chaque personne est unique et que vos besoins peuvent varier. C'est pourquoi nous vous proposons un entretien personnalisé avant ou dès le début de votre parcours. Lors de cet échange, nous pourrons discuter ensemble des conditions de certification des formations certifiantes de l'INRS, ainsi que des aménagements qui pourraient vous être utiles pour suivre votre formation dans les meilleures conditions. Par exemple, nous pouvons envisager des adaptations de supports de cours (par exemple, en FALC), des ajustements d'horaires, ou encore la mise à disposition d'outils spécifiques.

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins, nous sommes à votre écoute.

Contact : Girme Céline 06.70.66.80.94